

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAE 44 Subvention (5.000 euros) à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement (4A).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement (4A) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11^{ème} arrondissement (4A), domiciliée 76, rue Jean-Pierre Timbaud à Paris 11ème (dossier 2016_05267, SIMPA : 17990).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée chapitre 65, nature 6574, rubrique 90-3, Ligne VF55003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO